

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **ARRETE231205** avec **0** pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : **11/09/2023**  
Objet : **ARRETE\_23\_1205\_PORTANT\_DELEGATION\_SIGNATURE\_ET\_POUVOIR\_REPRESENTATION**

Nature : **Arrêtés individuels**  
Matière : **Commande Publique - Autres types de contrats**  
Date de télétransmission : **11/09/2023** Agent de transmission : **AUTOMATE**  
Acte : **ARRETE DELEGATION SIGNATURE PAICHOUX.pdf**  
Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE  
DEPARTEMENT 084

Identifiant de l'acte : **084-288400021-20230911-ARRETE231205-AI**  
Date de réception de l'acte par la Préfecture : **11/09/2023**



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

ARRÊTÉ N° 23-1205

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
ET POUVOIR DE REPRESENTATION

à

**Monsieur le Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX**  
Directeur Départemental des Services  
d'Incendie et de Secours de Vaucluse

**Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Commande Publique ;
- VU la séance du Conseil Départemental de Vaucluse en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au cours de laquelle Madame Dominique SANTONI a été élue Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse ;
- VU l'arrêté n° 2021-7081 du 23 août 2021 portant désignation par Madame Dominique SANTONI, Présidente du Conseil Départemental, de Monsieur Thierry LAGNEAU, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Départemental, Conseiller départemental du canton de SORGUES, membre du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) pour la représenter en tant que Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;
- VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse en date du 30 août 2021, N° 46/2021 portant délégations à son président en matière de marchés publics et d'accords-cadres ;
- VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse du 29 août 2023 portant recrutement de Monsieur Christophe PAICHOUX à compter du 18 septembre 2023, au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;
- VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse du 29 août 2023 portant détachement de Monsieur Christophe PAICHOUX sur l'emploi fonctionnel de Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Vaucluse à compter du 18 septembre 2023 pour une durée de cinq ans ;
- VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse du 6 juillet 2017 portant recrutement de Monsieur Jérôme SOTTY au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;
- VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse du 30 mai 2022 renouvelant le détachement de Monsieur Jérôme SOTTY sur l'emploi fonctionnel de directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 pour une durée de cinq ans ;

Considérant qu'il convient de prévoir la délégation de signature nécessaire à la gestion courante ;

## ARRETE

**ARTICLE 1** – Délégation de signature et pouvoir de représentation sont donnés à Monsieur le Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse en matière de marchés publics tels que définis dans le Code de la Commande publique.

Monsieur le Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse, est ainsi autorisé dans les limites des délégations consenties au Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse par le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse, pour les marchés publics inférieurs, égaux ou supérieurs aux seuils européens publiés au Journal Officiel de la République Française et selon les dispositions du Code de la Commande Publique :

- à lancer ou mener à terme toutes les procédures de passation des marchés publics,
- à exercer l'ensemble des compétences dévolues au pouvoir adjudicateur,
- à mettre en œuvre toutes les procédures de passation d'exécution et de règlement des marchés publics.

Cette délégation concerne notamment sans caractère exhaustif :

- l'acceptation des sous- traitants et l'agrément de leurs conditions de paiement présentées par les titulaires après le dépôt de leurs offres,
- la signature des documents nécessaires pour attester de la cession ou du nantissement, du marché public, de la tranche ou du bon de commande,
- la décision de résilier les marchés publics.

La délégation d'attribution et de signature ainsi consentie à Monsieur le Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse s'exerce cependant dans le cadre suivant :

- la décision d'attribution et la signature des marchés publics inférieurs aux seuils européens publiés au Journal Officiel de la République Française ;
- la signature des modifications ou avenants aux marchés publics inférieurs aux seuils européens publiés au Journal Officiel de la République Française ;
- la décision d'attribution et la signature des marchés publics subséquents à un accord-cadre quel que soit son montant, dès lors que ceux-ci sont inférieurs aux seuils européens publiés au Journal Officiel de la République Française.

**ARTICLE 2** – En cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, la délégation visée à l'article premier est exercée par le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse, le Colonel Hors Classe Jérôme SOTTY

**ARTICLE 3** – L'arrêté n° 21-1425 du 15 septembre 2021 est abrogé.

**ARTICLE 4** – Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse et Madame le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Avignon, le 08 SEP. 2023

Le Président

Thierry LAGNEAU